la M 11 bouge la ville aussi

PROLONGEMENT À L'EST, ADAPTATION ET MODERNISATION DE LA LIGNE 11

COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION POUR LES PROFESSIONNELS RIVERAINS

www.prolongementligne11est.fr

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
Région îledeFrance
VILLE DE PARIS
seine-saint-denis LE DÉPARTEMENT
Société du Grand Paris
RATP
îledeFrance mobilités

Identification de l'entreprise

Raison sociale ou dénomination de l'entreprise : .....

Sigle ou enseigne : .....

RC (N° de Registre du Commerce) : ..... ou RM (N° de Répertoire des Métiers) : .....

N° Siret : .....

Code NAF (Nomenclature des Activités Françaises) : .....

Code APE (Activité Principale Exercée) : .....

Nom et prénom du responsable de l'entreprise : .....

Ou noms des membres de la société de fait[1] : .....

.....

Activité(s) exercée(s) : .....

.....

Lieu(x) d'exploitation* :

Adresse 1 : .....

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville : .....

Adresse 2 : .....

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville : .....

Adresse 3 : .....

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville : .....

* (en cas de pluralité des lieux d'exploitation, présenter une comptabilité analytique retraçant la ventilation des chiffres d'affaires et des chiffres par siège d'activité).

Forme juridique

☐ Entreprise individuelle ☐ SARL ☐ EURL ☐ SA

☐ Société de fait ☐ SNC ☐ Autres (à préciser) : .....

Mode de gestion de l'établissement

☐ Gestion directe par la société : .....

☐ Gérant salarié : .....

☐ Gérant autre que gérant salarié (joindre la copie du contrat liant le gérant à la société) : .....

Siège social

Code postal : ☐☐☐☐☐ Ville : .....

Nom de la personne à contacter : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Date de création ou d'acquisition de l'exploitation : .....

Prix de l'acquisition du fonds de commerce : ..... Euros

(Si fonds de commerce ou de l'exploitation acquis au cours des trois dernières années)

1) Joindre le mandat donné à la personne mandatée

Caractéristiques commerciales de l'entreprise

Effectif* actuel

(Année « n »)

Évolution des effectifs* sur les trois dernières années

Année n-1	Année n-2	Année n-3

* comprenant le dirigeant, son conjoint, les apprentis ou personnes en formation

Indication des périodes de fermeture annuelle au cours des quatre années écoulées .....

.....

.....

Évolution de la nature des activités exercées (abandon, ou à l'inverse création de secteurs ou de prestations nouvelles ; réduction ou extension des locaux professionnels ; reconversions mises en œuvre...) : .....

.....

.....

.....

.....

Droit d'occupation du domaine public

☐ Oui ☐ Non

Si oui, nature de l'autorisation accordée .....

Cette autorisation a-t-elle été modifiée ou retirée à l'occasion des travaux ? .....

Etablissements de restauration (cafés, brasseries, restaurants...) à préciser : .....

Capacité d'accueil de l'établissement : ..... Nombre de places en salle : .....

Éléments d'identification du dommage

Accessibilité à l'entreprise

Décrire l'importance, indiquer la durée et préciser la période des restrictions d'accès aux locaux où s'exerce l'activité de l'entreprise :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Éléments d'identification du dommage (suite)

Autres nuisances

Décrire la nature et la durée des nuisances, autres que celles résultant des restrictions d'accès, ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions de l'exploitation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mesures prises à raison des difficultés

• **Gestion des ressources humaines** (si l'entreprise emploie des salariés, préciser si ceux-ci ont été placés en situation de chômage technique ou s'ils ont été invités à prendre leurs congés annuels durant la période d'inactivité de l'entreprise) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

• **Autres mesures** (investissement réalisé en matière de communication, de publicité ; modification des rythmes de livraisons, modification d'horaires, déplacement des périodes de fermeture pour congé...) :

.....

.....

.....

.....

.....

Période d'indemnisation concernée (la demande ne peut concerner qu'une période révolue) :

.....

Montant de la réparation indemnitaire demandée : ..... euros

Modalités de calcul de la réparation indemnitaire[2]

Signature et cachet de l'entreprise

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Identité et qualité du signataire de la demande :

.....

.....

2) À joindre sur feuille libre

la M 11 bouge la ville aussi

VÉRIFIEZ LES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

Liste des pièces obligatoires :

☐ Le dossier de demande d'indemnisation, complété et signé par le demandeur.
☐ Une lettre précisant l'objet de la réclamation et l'étendue du préjudice.
☐ Un extrait K-Bis datant de moins de 3 mois ou les pièces justifiant de l'enregistrement au Registre des Métiers ou à l'URSSAF.
☐ Une copie du titre de propriété ou une justification du bail commercial en bonne et due forme.
☐ Les justificatifs comptables certifiés :

- une copie des bilans et des comptes de résultats des 3 dernières années ;
- le détail mensuel de l'évolution du chiffre d'affaires sur les 3 dernières années ainsi que sur l'année en cours jusqu'à la date la plus proche de celle du dépôt du dossier ;
- le calcul de la marge commerciale sur les 3 dernières années.

À titre facultatif :

☐ Les tableaux des soldes intermédiaires de gestion pour la même période.
☐ Toutes pièces justifiant le préjudice (si possible une ou plusieurs photos significatives sur la situation du point de vente) ;
☐ Une copie de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Liste des pièces complémentaires (à compléter) :

☐ .....
☐ .....
☐ .....
☐ .....
☐ .....
☐ .....
☐ .....
☐ .....
☐ .....
☐ .....
☐ .....

CONSEILS PRATIQUES

Avant de l'adresser à la Commission de règlement amiable, pensez à conserver une copie de votre dossier.
Vous pouvez également télécharger un dossier de demande d'indemnisation sur le site internet **www.prolongementligne11est.fr** dans la rubrique dédiée aux publications.

Votre dossier est à retourner dûment complété, daté et signé à l'attention de :
RATP - Maîtrise d'ouvrage des projets – Secrétariat de la Commission règlement amiable prolongement ligne 11 – LAC UG10 - 11 avenue Louison Bobet - 94120 Fontenay-sous-Bois

(Envoi au format papier impératif éventuellement accompagné d'un envoi électronique à l'adresse - **MOP-M11-CRA@ratp.fr**)

CONTACTS UTILES

Pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions, vous pouvez contacter :

ÉQUIPE DE PROXIMITÉ

Chargée de l'information sur le chantier auprès des riverains, des commerçants et des voyageurs, elle est à votre écoute pour répondre à toutes les questions relatives au chantier. Rubrique « Contact » sur le site :
www.prolongementligne11est.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS

Contact
72-74 rue de Reuilly
75592 Paris Cedex 12
Tél. : 01 53 33 53 33
Mail : contact@cma-paris.fr

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE-SAINT-DENIS

Contact
91-129 rue Édouard Renard
93013 Bobigny
Tél. : 01 41 60 75 00

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Centre de contact clients
2 rue de Viarmes
75002 Paris
Tél. : 0820 012 112 (0,12 € TTC la minute)

URSSAF

Siège social
93518 Montreuil Cedex
Mail : 93.iledefrance@urssaf.fr
Site internet : www.contact.urssaf.fr

LE RÔLE DE LA CRA

- Étudier la recevabilité des demandes relatives aux éventuels préjudices économiques sur les marges brutes
- Examiner les dossiers de demande d'indemnisation
- Assurer un traitement rapide des demandes d'indemnisation pendant les travaux
- Déterminer, avec l'avis d'un expert-comptable indépendant, la réalité du préjudice subi
- Proposer un montant d'indemnisation aux maîtres d'ouvrage et aux professionnels

Les professionnels ne sont pas tenus de former un recours devant la Commission préalablement à toute saisine du juge administratif. En outre, en cas de désaccord sur l'avis émis par la Commission, le demandeur peut librement exercer une action en réparation devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Les critères de recevabilité et le fonctionnement de la Commission de règlement amiable sont détaillés dans le guide d'information des professionnels riverains, téléchargeable sur le site :
www.prolongementligne11est.fr

POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LA RECEVABILITÉ ET LE SUIVI DE VOTRE DOSSIER

RATP - Maîtrise d'ouvrage des projets
Secrétariat de la Commission règlement amiable prolongement ligne 11
LAC UG10
11 avenue Louison Bobet
94120 Fontenay-sous-Bois
Mail : **- MOP-M11-CRA@ratp.fr**